

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour prolonger pendant un temps limité les chartes de certaines banques," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport général du ministre des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1868.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Young*, Baronnet, un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel et St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat,"

Laquelle étant venue avec son Président,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :

Acte concernant les brevets d'invention.

Acte relatif à l'immigration et aux immigrants.

Acte du *Canada* relatif aux clauses des compagnies par actions.

Acte pour éviter la nécessité de grossoyer les documents publics sur parchemin.

Acte pour la punition de certaines offenses relatives à l'Armée et à la Marine de Sa Majesté.

Acte à l'effet de mieux protéger les munitions de l'Armée et de la Marine de Sa Majesté.

Acte concernant le département des finances.

Acte concernant les offenses relatives aux monnaies.

Acte concernant le faux.

Acte concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics.

Acte concernant la cruauté envers les animaux.

Acte relatif aux vagabonds.

Acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre quarante-deux.

Acte pour confirmer une certaine convention conclue entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie du Grand chemin de fer Occidental, et pour lui donner effet.

Acte pour changer les limites des comtés de *Joliette* et *Berthier* pour les fins électorales.

Acte à l'effet de placer tous les bâtiments canadiens sur un pied d'égalité, en ce qui concerne le pilotage dans le port de *Québec*, et pour d'autres fins du ressort du pilotage.

Acte pour amender l'acte 23 *Victoria*, chapitre 123, intitulé : " Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous."

Acte pour amender l'acte d'incorporation du bureau de commerce de la cité de *Toronto*.